

**HISTOIRE ET PATRIMOINE : la construction de l'église de Bénéjacq**  
**Par Gérard MOUTCHE, originaire de Bénéjacq et auteur d'ouvrages sur le Pays de Nay**



La genèse et le déroulement de ce projet de construction d'une nouvelle église à Bénéjacq est tracé par des délibérés du Conseil Municipal.

Avant de revivre cette histoire, faisons un focus sur ce qu'étaient les maires des communes de la taille de celles de la plaine de Nay au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle.

Après 1831, les conseillers municipaux sont élus pour six ans, mais les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 3 000 habitants. A partir du 3 juillet 1848, c'est la seconde république, et les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants. En 1851, second Empire, retour à la nomination par le préfet. L'édile est chargé seul de l'administration de la commune, et les conseillers ne sont consultés que s'il le juge utile. Le maire exerce ce pouvoir central jusqu'en 1867.

Bernard Camors est maire de Bénéjacq depuis 1835, et il l'est toujours lors de la première délibération sur le sujet de l'église en 1848. Jean Hauré le remplacera en 1848 jusqu'à l'année suivante 1849. C'est au tour de Jean Berthoumieu de 1849 à 1852. Bernard Camors redevient maire en 1852 jusqu'à 1855. Roch Pédarré fait un rapide passage comme maire en 1855, puis c'est au tour de Jean Magendie de 1855 à 1859, et Jean Taillefer-Debat de 1859 à 1871.

On constate que ces notables font partie du conseil municipal régulièrement pendant les délibérations qui sont relatées ici, de 1848 à 1869. L'alternance était monnaie commune, et cela explique en partie la versatilité des débats et les difficultés des négociations qui trainèrent pendant des années.



Situation cadastrale de Bénéjacq en 1845 – l'ancienne église se trouve sur l'actuelle rue Henri IV, éloignée du cœur géographique du village (à gauche sur le plan). Le nouvel emplacement est à droite sur le plan.

Depuis plusieurs années, le sujet du remplacement de l'église, de taille insuffisante et vieillissante, s'était imposé jusqu'à ce que cela devienne une évidence et que la question du choix du lieu se pose sérieusement.

Le conseil municipal de Bénéjacq du 10 mai 1846 réunit CAMORS, le maire, LABORDE 2<sup>ème</sup> né, adjoint, Taillefer-Debat, Turon, Talamon, Larrieu-Dessu, Hauré, Bellocq, Anneras, Berthoumieu, et Nassieu.

Bernard Camors, le maire, mena les débats : « *Nous allons nous occuper, messieurs, d'une affaire importante, puisque nous allons faire le choix et la désignation du lieu où la nouvelle église que nous nous proposons de construire doit être placée. Cette affaire, vous le sentez, mérite toute notre attention !...Nous devons avoir envers l'intérêt général le bien pour la religion, tout sentiment d'intérêt personnel doit être banni de nos cœurs* ».

Une raison invoquée pour se doter d'une nouvelle église est que « *l'emplacement où se trouve l'église actuelle est à l'extrémité du village, hors de la portée des quinze seizièmes des habitants* ». Une autre raison est que « *cet endroit si isolé, si rapproché du bois, fait que l'église est exposée à être volée de nuit et de jour* ». Il est vrai qu'un vol eut lieu naguère dans un tronc de la sacristie.

Autre inconvénient, cet emplacement n'était pas assez vaste tel quel pour construire une nouvelle église, il faudrait de trop nombreux remblais. En effet, le terrain communal sur lequel se trouvait l'église était surélevé par rapport au terrain jointif qui allait jusqu'au Lagoin qui court le long du village.

L'avantage invoqué de construire une église sur un nouvel emplacement plutôt que sur l'ancien était la possibilité de la continuité de l'exercice religieux jusqu'à l'achèvement des travaux qui pouvaient être longs, et qui étaient estimés à quatre ou cinq ans.

Le conseil délibéra et s'accorda pour choisir un lieu central au village. Quant à la question de l'endroit le plus convenable et le moins dispendieux possible, deux lieux se présentèrent, l'un chez Porte et Hounieu, l'autre dans l'enclos de Pouey. Le premier lieu est central, mais c'est un des points les plus bas de la commune, et pire, « *il touche à trois auberges d'un côté, et est entouré de masures de l'autre* » « *Il manquerait de place alentour* », et « *la porte principale de l'église se trouverait en face de trois cabarets* ». Le délibéré précise : « *il est évident que la tranquillité dont on doit jouir pendant des exercices religieux serait troublée à chaque instant, jamais le prêtre ne pourrait célébrer les offices divins sans être plus ou moins troublé soit par le bruit des gens de cabaret soit par le bruit qu'on pourrait faire dans les maisons environnantes et attenantes* ». Le conseil précise même : « *Les enfants [...] se rendent à l'église pour le catéchisme et pour chanter des cantiques. A la même heure un bruit extraordinaire se fait entendre dans les cabarets ; les uns chantent, les autres se disputent et crient, d'autres jouent et font entendre le tintement des quilles. Tout cela au pied d'une maison de prières.* »

A cette époque, le village regorgeait d'établissements dénommés entre autres auberges et cabarets. Beaucoup de maisons tenaient un bar, le plus souvent comme activité complémentaire, et certains sites comportaient également un quillier. C'était le cas chez BATAILLE, chez FOUOCO, etc... Les villageois étaient friands des quilliers. Il s'y déroulait des parties épiques, sur fond de tournées de vin, le quasi unique breuvage servi dans ces antiques estaminets.

Le lieu « Porte et Hounieu » est donc écarté au profit de l'enclos de Pouey jugé « *plus convenable sous tous les rapports* ». « *La surface du sol est au niveau du faite de presque toutes les maisons* », « *il n'est pas isolé et il est assez retiré pour y placer une maison de prière* ». De plus, « *le sol n'est pas bâti et pour cette raison, il coûtera moins* ». Le conseil municipal de façon unanime décide donc premièrement que l'église « *sera placée au nord de l'enclos de Pouey* » ; deuxièmement que « *monsieur le maire est autorisé à faire dresser le plan et rédiger le devis estimatif pour cette construction* » ; troisièmement que « *monsieur le maire est autorisé à faire l'achat du terrain nécessaire [...] soit à l'amiable, soit par expropriation pour cause d'utilité publique* ».

Donc, le nouvel emplacement de l'église est trouvé et des expropriations sont à prévoir. Avec elles pointent de nombreuses questions venant des uns et des autres, notamment les habitants premiers intéressés, le tout sur fond politique majorité contre opposition...

Deux ans et demi plus tard, le 5 novembre 1848, une nouvelle délibération du conseil municipal s'effectue en session ordinaire avec un nouveau maire, Jean Haure, élu en 1848. Sont réunis : Berthoumieu, adjoint, Sempé, Camors, Anneras, Laborde 2<sup>ème</sup> né, Magendie, Sallette, Fouert, Taillefer-Debat, Nargassie, Larrieu-Dessus, Canton-Bacara, et Fouert-Pouret.

Rien n'a avancé entre-temps. Le conseil avait voté en 1846, mais ce fut un vote non suivi de faits : « *L'œuvre commencée en mai 1846 est restée sans qu'on n'y est donné suite* ». On sent l'amertume et les longs mois de débats stériles entre les deux camps quand on lit : « *vous savez avec quelle majorité cette décision est tombée dans l'oubli : neuf membres seulement du conseil municipal l'avait signée, les raisons invoquées pour placer la maison de prière au centre du domaine Pouey, domaine entièrement isolé et où les aboutissants se paieraient bien cher attendu qu'il faudrait acheter pour le moins quatre maisons tombant d'elles-mêmes, le public, au reste juge aussi impartial que sévère, les a déjà condamnés* ». Le maire rappelle ensuite que « *l'église telle qu'elle est ne peut plus servir convenablement et il est de toute nécessité qu'elle soit rebâtie* ». Le conseil revient sur l'éloignement de l'église actuelle, et sur le fait que « *son isolement permet à des personnes cupides et dépravées d'y commettre des actions sacrilèges* ».

On tremble à l'idée de savoir que de tels personnages pouvaient résider dans ce village. Ajouté au fait que les lieux de perdition et les mesures étaient légion, ce beau village de Bénéjacq ressemblait plus au Bronx qu'à Manhattan.

Le maire affirme ensuite que d'après lui le lieu le plus adapté est l'enclos « Porte et Lalanne ». La commune avait aussi besoin d'un local pour y donner l'enseignement aux filles, et cette nouvelle dépense se montait à cinq à six mille francs. Sur ce lieu, l'église « *serait très apparente et embellirait ainsi le centre de notre village où on ne voit en général que des maisons en ruines qui ne tarderaient pas à disparaître dès que l'église serait bâtie : chacun voudrait à l'envi de son voisin être bien logé* ».

Ce passage confirme les grands travaux de réfection de maisons individuelles qui se sont déroulés tout le long du 19<sup>ème</sup> siècle dans la plaine de Nay où de belles maisons solides en pierre montées à la chaux et aux toits d'ardoise ont remplacé des bâtisses en torchis et aux toits de chaume inflammables.

Le conseil municipal décide alors unanimement de construire l'église sur le lieu « Porte et Lalanne ». Le vote est secret ; sur quatorze votants, onze désignent le lieu Porte, deux le lieu de l'église actuelle, et sur le dernier bulletin déclaré nul est noté : « à la volonté des autres ».

Le 2 janvier 1850, nouveau conseil municipal avec un nouveau maire : Berthoumieu. Avec lui Salette, adjoint, Pédarré, Magendie, Sempé, Canton-Bacara, Nargassie, Fouert, Bellocq, Haure, Taillefer-Debat, Laborde-Loustau, Camors.

Une enquête a été faite par la préfecture, diligentée le 22 avril 1849, qui a donné 162 oppositions pour 62 adhésions. Le conseil assure que les finances permettent la construction d'une église, il réitère le choix du local Porte et « *supplie le préfet de vouloir hâter l'exécution des travaux* ». Les signataires de la délibération sont ceux qui ont voté pour la translation. Les autres étant contre n'ont pas signé ; ce sont : Pédarré, Bellocq, Taillefer-Debat, Laborde-Loustau, Camors ; donc huit contre cinq, par vote secret.

Le 14 mai 1851 le même conseil municipal se réunit. Le maire Berthoumieu précise que plusieurs coupes de bois communal extraordinaires prises au quart de réserve ont été réalisées pour trente mille francs environ, ces derniers placés dans la caisse du receveur général. Le procès-verbal précise que comme deux lieux ont été envisagés : la maison Porte et l'enclos Pédarré, et on lit ce dont on se doutait : « *des divisions se soulevèrent entre plusieurs habitants de la commune et des membres du conseil municipal, ce qui a mené un grand retard pour la construction de l'église* ». En conséquence, le maire propose au conseil de « *délibérer pour choisir des points convenables pour bâtir la dite église* ». Les années passent et les délibérations n'avancent pas.

Que dit le vote, secret une nouvelle fois ? Qu'après des années de discussions stériles, un accord semble s'être dégagé. Dix membres désignent l'enclos Pédarré et Fouert, étant précisé que « *la première propriété ci-devant désignée appartenait à Mr Pouey* », un choisit le local Porte, et un préfère l'emplacement actuel de l'église. Majorité de dix sur douze, l'enclos Pédarré (Pouey) est adopté, le maire peut acheter de gré, ou exproprier.

Le 30 septembre 1851, le conseil est convoqué par le maire Berthoumieu. Trois actes sont signés entre la municipalité, et les sieurs Mathieu Taillefer du Cadet, Jean Bignalet, et Jean Taillefer cantonnier, relativement à la concession de divers immeubles appartenant à ces derniers, sur lesquels doit être construite la nouvelle église. Mais le préfet a fait connaître que le conseil doit demander

« par une délibération spéciale et motivée » l'autorisation d'acquérir ces immeubles, de « procéder à un expertise contradictoire de chaque maison par deux personnes capables, l'une désignée par le maire, et l'autre par les vendeurs » et qu'il faudra adresser au préfet. Une lettre adressée par Fouert membre du conseil au préfet pour motiver le dossier précisait que « l'église de cette commune tombait presque en ruine ». La lettre précise que « la maison du dit Fouert et ses dépendances seraient l'emplacement avec d'autres terrains voisins » et il demande l'échange d'un terrain à bâtir avec une juste estimation pour l'indemniser. La délibération précise maintenant que l'église se situera sur l'emplacement des immeubles de « Taillefer, Bignalet, autre Taillefer cantonnier, Fouert, Pédarré et autres ». En outre la commune accepte l'échange de terrain proposé par Fouert sous réserve de l'acceptation dudit terrain qui lui sera cédé et au prix qui sera fixé par les experts contradictoires. L'expert de la commune est désigné comme étant Castéra, charpentier de Nay.

Le conseil demande l'approbation au préfet sur la base d'une enveloppe de soixante mille francs qui doit couvrir l'érection de la nouvelle église, le rachat des terrains nécessaires compris.

Nous verrons plus loin que la somme finale sera plus que doublée, ... mais ne nous en doutions pas déjà ?

Le 28 octobre 1852, réunion extraordinaire suite à une lettre du préfet. Camors est maire, Pouret adjoint, puis viennent Berthoumieu, Laborde, Anneras, Darramon, Fouert, Chéné, Bellocq, Salette, Larrieu-Manan.

Il s'agit d'examiner le cas de l'acquisition des maisons de Bignalet, Taillefer Mathieu, Taillefer Jean cantonnier. Ces trois habitants ont choisi Eloi Saucet, charpentier, pour estimer leur bien. Le rapport d'expertise dressé conjointement avec Castéra au titre de la commune avance que la maison de Bignalet est estimée à 1679.36 francs, celle de Taillefer Mathieu à 1291.58 francs, et celle de Taillefer Jean à 2117.81 francs, soit un total de 5088.75 francs. L'estimation et l'achat des immeubles est adoptée à la majorité.

Le 9 novembre 1852, réunion du conseil. Une lettre du préfet adressée à la commune relate que Bignalet-Casalet et Taillefer demandent une estimation contradictoire et la possibilité d'obtenir un terrain dans le quartier Barat pour bâtir leur nouvelle maison, leur résidence « devant être démolies avant peu ». Leur demande est acceptée.

Le 14 mai 1853, le conseil réuni par le maire Bernard Camors rappelle l'historique de la nécessité de « construire une église attendu que l'actuelle tombe de vétusté et qu'elle est d'ailleurs trop petite pour la population ». Il rappelle que « les affaires pour la construction de l'église traînent depuis longtemps à cause de certaines difficultés dont une partie a été surmontée, il convient de surmonter les autres pour en finir », puis « bien des difficultés ont surgi autour de cette construction, mais aujourd'hui elles ont disparu ». Camors souhaite rappeler certains faits dont il garde rancœur comme : « Il y a eu une enquête sur le sujet et la majorité s'est prononcée pour le point désigné par délibération du conseil municipal du 10 mai 1846 et par celle du 28 octobre 1852 ». Il est prévu qu'une somme de 80.000 francs soit votée au budget de 1854 pour la construction de l'église, ainsi que 10.000 francs pour l'acquisition des terrains. La coupe de 1.000 arbres est prévue pour rapporter 40.000 francs. Au travers de cela, on entrevoit la richesse que représente la forêt de Bénéjacq au 19<sup>ème</sup> siècle. Cette coupe « sera faite au quart de réserve du bois communal » précise même le souci de préserver la forêt en gérant au sens de ce qu'on appelle de nos jours le développement durable.

Le budget est complété par une somme de 8.000 francs provenant de la vente des débris des matériaux de l'ancienne église, par 3.000 francs provenant de la vente de terrains communaux, de 8.600 francs de vente de bois de l'exercice de 1853, et de 35.549 francs de reliquat en caisse de l'année 1852.

Le 30 novembre 1853, le maire Camors réunit le conseil : Pouret, adjoint, Bellocq, Anneras, Laborde, Sempé, Sallette, Darramon, Larrieu-Manan, Galin-Chéné, Canton-Bacara, Nargassie, Berthoumieu.

L'ordre du jour est de partir du plan de la nouvelle église dressé par l'architecte Loupot pour décider de la superficie du terrain à acheter. Sur la base de l'enclos de Fouert, il n'est nécessaire que d'en prendre la partie non bâtie, pour éviter « *une dépense onéreuse et inutile* ».

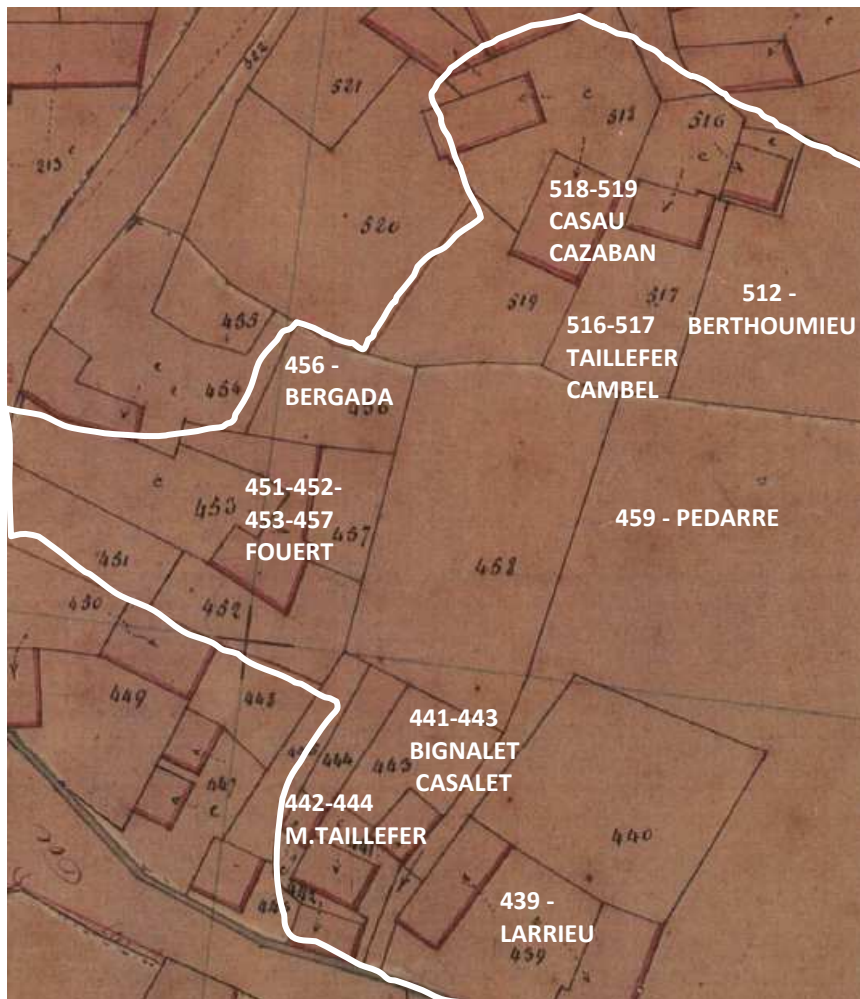
Le conseil est divisé. D'un côté, Sallette, Darramon, Larrieu-Manan, Galin-Chéné, Canton-Bacara et Nargassie souhaitent acheter la totalité de l'enclos « *et s'en tiennent là* ». De l'autre, Camors, Pouret, Laborde, Bellocq, et Anneras ne veulent acheter qu'une partie de l'enclos, « *ce serait léser les intérêts de la commune* ». Sempé est resté neutre. Berthoumieu, Canton-Bacara et Galin-Chéné s'en sont retirés sans signer.

Décidément, chaque étape du processus est semée d'embûches.

A Pau, le 1<sup>er</sup> juin 1854, le préfet des Basses-Pyrénées, au nom de l'Empire français, au vu des différentes délibérations du conseil municipal de Bénéjacq, au vu de l'avis de Monseigneur l'évêque sur le choix de l'emplacement de l'église en date du 9 mars 1849, et au vu de l'enquête à laquelle il a été procédé via le rapport du 22 avril 1849, décide que le conseil est autorisé à acquérir les terrains suivants pour construire l'église :

- Jean Bignalet-Cazalet, charpentier : maison, grange, terrain pour 1679,36 francs
- Jean Taillefer-Cambel, cantonnier : maison, grange, terrain pour 2117,81 francs
- Mathieu Taillefer, maçon : maison, grange, terrain pour 1291,58 francs
- Jean Fouert, chef cantonnier : maison, grange, loge à cochons, hangar pour 3500 francs
- Jean Bergada-Jeandou, cultivateur : terrain pour 30,31 francs
- Roch Pédarré, rentier : terrain pour 433,86 francs
- Pierre Larrieu-Manan, cultivateur : terrain pour 600 francs
- Jean Cazau-Cazaban, cultivateur : terrain pour 583, 23 francs
- Jean Berthoumieu, cultivateur : terrain pour 155,36 francs

Un pas décisif est franchi, le terrain de la nouvelle église est acquis. Toutefois les débats furent conflictuels car le texte précise que « *il n'y a pas lieu de s'arrêter aux oppositions qui ont surgi dans l'enquête du 22 avril 1849* ».



La zone dédiée à la future église avec les expropriations des terrains, maisons, et dépendances des neuf propriétaires. D'autres achats de terrain seront effectués plus tard par la commune pour la construction de la poste (en bas à gauche) et de l'école des garçons et de la mairie (en haut à gauche).

Le 13 août 1854, le même conseil municipal est réuni pour examiner les pétitions de Bignalet-Casalet, Cazenave, Taillefer maçon, Taillefer cantonnier, Cassou boucher, Chourris Marque, Nabarra Jean, Pélabarrère Marcel deuxième né meunier, Pélabarrère aîné boulanger demandant « *au quartier Barat chacun un lopin de terre pour construire une maison d'habitation* ».

Autre pétition des sieurs Pélabarrère Antoine, Vigneau-Espine boucher, Taillantou Barthélémy tisserand, Capdevielle métayer, Marque couturière, Buzy-Vignau cadet, Moutche Justin tisserand, Graciette Henri, Lagau, et Marc Laban. Ils demandent « *au quartier Lanusse chacun un lopin de terre pour y construire une maison d'habitation* ». Comme la grande partie des pétitionnaires ont vendu leur maison pour construire l'église et que ces maisons vont être démolies, les concessions sont accordées. S'ensuivent les surfaces précises accordées à chacun.

La deuxième partie de ce conseil revient sur les neuf terrains achetés pour la construction de l'église. Car il s'agit « *de payer les vendeurs, de verser un acompte au rédacteur du projet et de payer les experts pris par la commission pour l'estimation des maisons* ». Cela revient à 13.000 francs, ce que votent les membres.

Le 28 août 1854, Pierre Larrieu-Manan, maître maçon de Bénéjacq est déclaré adjudicataire des travaux à exécuter pour l'église. Les travaux de terrassement peuvent commencer. Nous verrons que M.Larrieu-Manan fera reparler de lui dans les années qui suivent.

Le 29 décembre 1854, le conseil municipal, « *vu l'accroissement progressif de la population* », délibère sur l'agrandissement de la reconstruction de l'église, « *de manière à en augmenter la surface utilisable, sans cependant rien changer au plan général* ». La longueur passe de 34 m 10 à 40 m, la largeur de 16 m est portée à 17 m, la largeur de la nef de 8 m à 9 m. La surface de l'église passe de 496.35 m<sup>2</sup> à 612.66 m<sup>2</sup>. Cela est avantageux pour la commune car la dépense n'évolue peu : 97.055,03 francs au lieu de 96.735,16 francs. La pierre de St-Pé-de-Bigorre est préférée à celle de la carrière de Gabas (marbre blanc) pour des raisons d'économie. Là encore, nous entendrons reparler plus tard des conséquences de cette décision d'agrandissement, ainsi que des matériaux de construction.

Le 16 février 1855, le maire Camors met à l'ordre du jour l'avancement des travaux : « *Déjà une partie des fondements de cet édifice sont remplis et l'entrepreneur d'approvisionnement des pierres de taille a dû exiger des avances considérables* ». « *Il convient de leur fournir un acompte et pour cela nous avons besoin de faire ouvrir un crédit. Je vous propose en conséquence de voter une somme de 20.000 francs* ».

Le 5 avril 1855, le paiement des acquisitions doit se faire. Le conseil vote la somme de 12.000 francs pour payer les vendeurs. Camors est toujours maire.

Le 27 mai 1855, le point 8 mis à l'ordre du jour des délibérations porte sur « *le vote des fonds nécessaires pour la construction d'une grange à construire au presbytère* ». Le phrasé « *pour Monsieur le curé* » a été biffé. Le point 9 revient sur le marbre de Gabas qui serait préférable à celui de Saint-Pé-de-Bigorre « *d'après le dire d'hommes compétents* » car ce dernier est « *loin d'offrir la beauté et la solidité du marbre de Gabas* ».

Le 12 mai 1856, le conseil revient sur le choix de la pierre pour la nouvelle église. Le maire est maintenant Jean Magendie. Un point important est mis en discussion : « *Il résulte des observations qui lui ont été faites par l'entrepreneur de l'église qu'il y aurait un grand danger à persister à employer pour la construction des arceaux intérieurs de l'église la pierre jaune dite briole ainsi qu'il est dit sur le devis estimatif des travaux, cette pierre n'offrant point les garanties désirables de solidité vu son état quasi permanent de friabilité* ». La pierre de Louvie-Juzon est choisie pour donner « *une solidité à toute épreuve* ».

Une nouvelle fois, on constate l'emploi d'une pierre inadaptée ou différente de ce qui était prévue initialement. Compte tenu de l'importance de la pierre sur la durabilité de l'ouvrage, on peut s'interroger sur les causes des changements de qualité de pierre par l'entrepreneur.

Le 16 novembre 1856, après un discours du conseiller Laborde, le conseil municipal désigne une commission pour la surveillance des travaux de l'église. Quelle en est la raison ? « *Il convient de ne pas exposer la commune à employer mal son argent et à laisser mal exécuter les travaux de cet édifice* ». Ils désirent « *s'adjoindre un architecte pour s'assurer que les travaux sont exécutés conformément au plan et au devis estimatif* » et « *que les matériaux employés sont de bonne qualité* ». Les cinq membres de la commission sont : Magendie, Laborde, Terré, Pouret, et Camors.



Le 23 mai 1858, le maire Magendie réunit le conseil car l'argent vient à manquer pour la construction de l'église : « *Nous avons tous cru que la commune pourrait seule avec ses ressources suffire à la dépense qui devait s'élever d'après de devis estimatif à la somme de 89.000 francs et avec l'achat de l'emplacement et les honoraires de l'architecte à celle de 105.000 F environ. (...) depuis quatre ans que l'édifice est commencé* », la commune a payé 100.000 francs, mais l'exécution des travaux a du déroger au devis. Comme la commune est dans l'embarras, elle décide de demander 15.000 francs au gouvernement via le relais du préfet. L'argent a été mal géré, car les « *deniers communaux n'ont été jusqu'ici que malheureusement trop sacrifiés et livrés à la cupidité pour la construction de notre église* ». On ressent encore au travers de ces lignes que des règlements de comptes se font entre les diverses composantes politiques de la municipalité.

Qui plus est, des doutes existent sur le sérieux des travaux car en surveillant les travaux, Laborde s'aperçut qu'on plaçait des briques de la voûte à plat alors qu'elles devaient être placées de champ selon le devis, ce qui ne peut pas être facturé au même prix. Larrieu Manan fils (entrepreneur et membre du conseil) constata, mais l'entrepreneur principal Larroque de Toulouse n'entendit pas les protestations, arguant qu'il avait le droit de faire ce changement. Laborde affirme qu'« *il n'y a pas de loyauté de M.Loupot. Il y a là une anguille sous roche que le temps et les choses pourront nous montrer à découvert* ». A huit voix contre sept, il est décidé de laisser les voûtes telles quelles avec une réduction de prix plutôt que de les démolir et des refaire conformes au devis. Là encore, les débats furent serrés.

Le 15 mai 1859, le même conseil revient sur le suivi financier de la construction. M.Lévy architecte du département, inspectait les travaux contradictoirement avec l'architecte de l'Eglise, M.Loupot. L'exécution des maçonneries, le changement et la pose de la pierre de taille sont validées. Le changement de positionnement des briques des voûtes également, « *la solidité ne saurait en souffrir* ». Le bilan fait apparaître 110.644 francs de dépenses (avec 6% de réduction), dont 28771 francs d'augmentations auxquelles il faut encore ajouter 1.356 francs car la commission a demandé un élargissement qui exige une toiture plus élevée.

Le 20 mai 1860, Taillefer-Debat est maire, et le conseil municipal se réunit. L'objet est de statuer sur le type de sol de l'intérieur de l'église. Il sera fait de béton, avec des bandes de pierre de taille des carrières de Lourdes et de Nay ou d'Arros.

Le 10 février 1861, le conseil délibère pour l'achat d'une cloche (mais hélas, il sera décidé le 8 novembre 1863 de la faire refondre pour cause de mauvaise sonorité). Le 19 mai 1861, le conseil délibère pour l'achat d'une chaire et d'une balustrade, car ils n'avaient pas été prévus dans le devis. Idem pour l'autel, celui de l'ancienne église étant sous-dimensionné : « *Maintenant que le vaisseau de la nouvelle église se trouve à peu près terminé, il convient de songer à l'ornementation de cet édifice. Nous devons d'autant plus nous presser de le terminer afin de pouvoir y célébrer les offices divins sans délai. Nous sommes obligés de démolir l'ancienne église pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'elle menace ruine sur plusieurs points, et ensuite parce que l'une des ailes ou bas-côtés devra servir pour la salle d'asile* ». Une somme de 10.000 francs est votée.

Le 18 août 1861, le maire convoque le conseil (qui, on voit, ne chôme pas), et dit : « *vous savez messieurs que depuis longues années notre église est en construction, et le tracas qu'elle a donné à l'administration par tant d'augmentations et de changements que l'on y a opérés, soit avec, soit sans autorisation légale* ». On croit comprendre que les travaux n'ont pas été sans difficultés, et

que tout n'a pas été transcrit dans les registres... Plus loin, après avoir exposé des problèmes concernant la pierre utilisée pour le carrelage intérieur, le maire affirme : « *Vous connaissez tous les difficultés que l'esprit contrariant de l'entrepreneur nous suscite. Je n'hésiterai pas à vous dire que cet homme ne se permettrait peut-être pas de faire ce qu'il fait par lui-même ; j'ai la persuasion qu'il est encouragé par l'architecte* ». En effet l'architecte M.Loupot est suspecté depuis longtemps d'être d'une honnêteté toute relative, en lien avec l'entrepreneur.

Nouvel épisode conflictuel le 10 novembre 1861. Au mois de juillet, par acte d'huissier, le maire avait intimé l'entrepreneur de terminer dans un délai d'un mois les travaux en souffrance. L'entrepreneur y a répondu « *en fermant la porte et en cessant tout travail* ». La commune ne peut pas poser la cloche car les planchers du clocher ne sont pas faits. Le maire constate que « *M.Loupot architecte (...) ne s'occupe plus des travaux et l'indifférence avec laquelle il accueille nos réclamations nous prouvent assez qu'il nous importe de choisir un autre directeur et qu'il convient de lui enlever le mandat de la direction des travaux de notre église afin de les faire terminer au plus vite* ». A l'unanimité, le mandat est retiré à M.Loupot au profit de M.Lévy, architecte, si ce dernier peut s'en charger. De plus la commune somme l'entrepreneur de terminer les travaux au plus vite et vote qu'elle le mettra « *au besoin devant les tribunaux compétents pour le faire condamner en des justes dommages et intérêts* ». C'en est fait, le divorce est consommé.

Le 12 janvier 1862, nouveau conflit avec M.Loupot sur les frais de badigeonnage de l'église. La commune demande au préfet de trancher avec « *son impartialité qui le caractérise* ». Comment monsieur le préfet pourrait-il rester insensible à un tel compliment ?

Le 12 octobre 1862, le conseil municipal est réuni extraordinairement : Taillefer-Debat, maire, Laborde, Camors, Pouret, Laban, Annéras, Bellocq, Pédarré, Nassieu, Lascourrèges, Sempé, Berthoumieu-Lacaze, Larrieu-Manan, Bégarie, Teilh, Hurabielle, Terré. Il est dit que M.Loupot s'est rendu dans la commune le 25 juin 1862 pour procéder à la réception de l'église. Donc l'architecte est resté directeur des travaux malgré les actions de la commune. On apprend que M.Loupot « *ne fit qu'examiner les travaux dans leur ensemble sans rien mesurer et qu'il promit de consigner dans son procès-verbal de réception les observations qui lui furent faites (...) sur la qualité de certains matériaux et de constater toutes les déficiences qui lui furent signalées* ». Le maire reçut le procès-verbal, lequel ne contenait aucune des remarques faites à M.Loupot. Ce dernier, sommé par le maire le 23 août « *de faire la réception des dits travaux dans les règles de l'art* » se rendit sur place. « *Il prit quelques mesures par-ci et par-là, mais avec tant de volubilité qu'il fut impossible de le suivre dans son opération. Nous comprimes facilement que M.Loupot ne cherchait qu'à nous dérouter* ».

M.Loupot revint seul dans l'église procéder dit-il à des mesurages, puis, le 3 octobre, il fut à nouveau sommé de terminer sa réception ; et « *il s'obstina à ne pas mesurer les fondations* » arguant sur le fait qu'il l'avait déjà fait. Le maire demanda donc au préfet l'autorisation de réunir le conseil pour voter le choix d'un architecte pour faire le métré et la réception de l'église. A l'unanimité, l'architecte diocésain de Bayonne, assisté de Laborde et Lascourrèges sont nommés pour ce faire.

Le 21 décembre 1862, nouvelle réunion extraordinaire du conseil car l'architecte a refusé, et M.Latour, architecte diocésain à Tarbes est chargé d'effectuer le métré.

Le 29 janvier 1864, le conseil se réunit au sujet...de l'église. Le maire est Taillefer-Debat, et les membres sont Pouret, Laborde, Anneras, Laban, Nassieu, Bellocq, Pédarré, Teilh, Lascourrèges, Berthoumieu-Lacaze, Hurabielle, Bégarie et Sempé. Le maire dit : « *Vous savez messieurs les difficultés qui existent entre la commune et le sieur Larrieu-Manan entrepreneur des travaux de construction de l'église, relativement au métré et malfaçons de ces travaux. Vous connaissez tous les*

*tracas que nous a donné la construction de cet édifice et les embarras dans lesquels la commune a été jetée par la triste et blâmable manière d'agir de M.Loupot (...) qui a toujours poussé aux augmentations par je ne sais quel esprit, et qui s'est toujours montré non l'architecte et le défenseur des intérêts de la commune (...), mais bien le défenseur dévoué de l'entrepreneur* ». Le maire revient sur les différences de métrés constatées entre Loupot d'une part, et l'architecte diocésain mandaté le 21 décembre 1862. La différence revient à 11.900,92 francs, car c'est bien d'argent qu'il s'agit. Comme la commune ne voulait pas payer, les choses traînent, et l'entrepreneur assigna carrément le maire à comparaître devant le conseil de Préfecture pour régler les comptes, soit 2.999 francs. Le conseil vota la confiance au maire. Le procès se déroula contre Larrieu-Manan, ce qui engendra 332 francs de frais d'avocat en faveur de Maître Lasserre de Pau. Un ingénieur, M.Allard, fut chargé de trancher en contrôlant et en révisant les métrés.

Le 27 août 1865, le conseil vota le transfert de la petite cloche qui se trouvait encore dans l'ancienne église. Le 11 février 1866, les travaux de démolition s'effectuaient et les matériaux de l'ancienne église devaient être vendus pour financer l'aménagement de la salle d'asile qui devait être sise en partie sur ces lieux.

Le 3 novembre 1867, épilogue au conseil municipal qui examine une lettre du Préfet à propos des honoraires de Latour, l'architecte qui vérifia les travaux, et qui s'élevèrent à 2562,92 francs. Maintenant que ses affaires sont réglées, le conseil se dit « *satisfait du concours intelligent et zélé que lui a prêté M.Latour* », mais pour autant, il juge que « *la somme par lui réclamée d'après son mémoire en date du 3 juillet 1863 est manifestement excessive et qu'elle n'est point en rapport avec le travail dont la juste rémunération peut être exigée* ». Le conseil vote une somme de mille francs, « *pour agir très largement* ».

Visiblement, le conseil en a assez des largesses autour de ce bâtiment, si divin fut-il.

Le 28 mars 1869, le conseil examine le plan et le devis de Bertrand Bernard, peintre décorateur à Bagnères de Luchon, pour la décoration du sanctuaire, du chœur et des chapelles. La somme de 8.622,15 francs est allouée.

L'église sera donc en service pendant une centaine d'années, mais elle se dégradera assez rapidement. Mandaté par la mairie en novembre 1959, Henri Gensous, architecte à Pau, rédigea un rapport sur les « *travaux de grosses réparations de l'église* ». Car le bâtiment se dégradait. On lit : « *c'est à l'extérieur que les désordres sont graves. En effet, plusieurs grosses lézardes menacent gravement cet édifice* ». Des malfaçons d'antan ont provoqué sur les façades des lézardes très importantes, le linteau principal est cassé en deux parties, les écoulements d'eau ont raviné le sol, la clé de voûte est descendue de quelques centimètres.

Les travaux furent effectués, mais le clocheton situé à l'arrière de la toiture disparut lors de la réfection.



L'église Bénéjacq avant les travaux de rénovation qui eurent lieu en 1960. Observons le joli clocheton aujourd'hui disparu.